#### DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

RE Affiché le E FRANCAISE

ID : 038-213803166-20220412-DELCCAS04\_2022-BF

# Commune de PONT DE CHERUY

# Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

#### n°02/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 avril à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BRON, Président.

<u>Etaient présents</u>: MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER**. Rita **TOSCANO**.

<u>Procurations</u>: Mme Christiane **ANDREU** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absentes: Mmes Caroline FERRAND, Monique RAVOUNA.

<u>Assistait en outre à cette réunion</u> : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

### Objet: COMPTE DE GESTION 2021 – RESIDENCE DU PARC.

#### Exposé du Président.

Nous vous rappelons que le Compte de Gestion constitue le document officiel dressé par le Trésorier Municipal.

Les pointages concernent la reprise :

- des résultats de la clôture de l'exercice 2020.
- des résultats de l'exercice 2021.
- des résultats de la clôture de l'exercice 2021.

Il permet de constater la cohérence totale avec le Compte Administratif 2021 de la Résidence du Parc dressé par l'Ordonnateur.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le



ID: 038-213803166-20220412-DELCCAS04\_2022-BF

## **Décision**

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

Prend acte de la parfaite conformité du Compte de Gestion 2021 de la Résidence du Parc dressé par Monsieur Eric **VERNIER** Trésorier Municipal, avec le Compte Administratif 2021 du même budget.

CHÉRUY

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme Pont de Chéruy, le 13 avril 2022

Le Président,